



DIRECTION
DU DOMAINE PUBLIC

Service Gestion du Domaine Public

05 55 45 93 62

Demande d'autorisation
de pose ou de modification d'enseigne

La demande sera formulée au moyen de l'imprimé CERFA n°14 798.

Les paragraphes 4.6 à 9 de ce document n'ont pas à être complétés.

Dans le paragraphe 4.5, il est impératif de mentionner la surface de chaque façade commerciale (longueur de la devanture multipliée par sa hauteur, vitrines comprises).

Il conviendra de fournir:

- une photographie couleur de l'état actuel
- une simulation couleur de l'état futur
- une représentation graphique de chaque enseigne cotée en 3 dimensions